

L'Assomption de la Mère du Seigneur

"Comme l'Église catholique tout entière ne peut ni se tromper ni être trompée, puisque son divin Fondateur, qui est la Vérité même (Jn 14, 6), a dit à ses apôtres : "Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde" (Mt 28, 20), il s'ensuit nécessairement que la vérité de l'Assomption, fermement crue par les pasteurs et par leurs peuples, est divinement révélée et peut être définie par Notre autorité suprême." (1)

C'est pourquoi, après avoir adressé à Dieu d'incessantes et suppliantes prières et invoqué les lumières de l'Esprit de vérité, pour la gloire du Dieu Tout-Puissant qui prodigua sa particulière bienveillance à la Vierge Marie, pour l'honneur de son Fils, Roi immortel des siècles et Vainqueur de la mort et du péché, pour accroître la gloire de son auguste Mère et pour la joie et l'exultation de l'Église tout entière, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous proclamons, déclarons et définissons que c'est un dogme divinement révélé que Marie, l'Immaculée Mère de Dieu toujours Vierge, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste." (2)



Veuille notre très bienveillante Mère, élevée à la gloire céleste, amener à la divine lumière qui descend du ciel, le monde entier, enveloppé encore, en beaucoup d'endroits, par les ténèbres de l'erreur, tourmenté de cruels fléaux et angoissé par de graves périls. Puisse-t-elle obtenir à l'humanité les divines consolations qui reconfortent et relèvent l'âme, même au milieu des plus vives souffrances." (1)

(1) Pie XII, Allocution consistoriale, 30 octobre 1950

(2) Pie XII, Bulle dogmatique « Munificentissimus Deus », 1er novembre 1950